



## Préavis municipal n° 21 - 2023

Concernant le remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1), pour un montant de CHF 1'075'000.- TTC

### Rapport de la Commission ad hoc

---

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 21 - 2023 s'est réunie le 15 mai 2023 de 19h30 à 21h00 et s'est constituée comme suit :

Président/e            Barbara Kool  
Rapporteur            Jacques Chevaley  
Membres                Delphine Egli  
                              Frédéric Schneiter  
                              Anne Chevaley  
                              Eric Boraley  
                              Tommasina Maurer

Présences	
Gdi	✓
PLR	✓
PLR	✓
PLR	✓
Les Vert.e.s	✓
ELU	✓
PS &Alli.é.s	✓

## Préambule

La Commune de Blonay-Saint-Légier est représentée par le Municipal Thierry George et un responsable du bureau technique en la personne de Monsieur Thierry Cachin. Le bureau mandaté pour l'étude et le suivi de la réalisation des travaux, Herter et Wiesmann Ingénieurs Conseils SA, est représenté par M. Jean-Christophe Gostely.

## Projet global

Le projet soumis au préavis 21-2023 est présenté par Monsieur Thierry George. Il est rappelé que cette section n'est qu'une étape d'un projet global débuté en 2016 et qui devrait s'achever en 2030 environ.

Le projet global 2016-2030 prévoit le remplacement progressif des tracés de conduites d'amenée d'eau depuis les diverses sources situées selon plan joint au préavis. D'un système totalement gravitaire, le réseau sera transformé pour recevoir aussi des eaux pompées et acheminées vers les divers réservoirs de la commune. Le dénivelé devra permettre, à terme, de turbiner le flux pour profiter ainsi de l'importante différence de niveau entre les points de sources et les réservoirs et produire de l'énergie électrique.



Les mesures actuelles, qui doivent encore être confirmées courant 2023, devraient permettre de valider un concept innovant et prometteur pour le stockage des eaux dans le terrain perméable.

Le sous-sol jouerait le rôle de réservoir d'eau en hiver et l'on pourrait y puiser l'or bleu afin de combler le déficit de ressources en été et acquérir une meilleure autonomie communale durant toute l'année. Cela devrait permettre de s'affranchir d'avantage des apports des Eaux de Lausanne et du SIGE en période de sécheresse.

La recherche et la valorisation de sources est une préoccupation constante des autorités. La quantité est recherchée, mais uniquement si la qualité de l'eau est au rendez-vous.

### **Préavis 21**

Le projet concerné par le préavis 21-2023 est dédié à l'amenée d'eau potable et d'eau pour la réserve incendie sur une partie du projet global. La participation de l'ECA ne sera déterminée qu'après mise à l'enquête et devrait se situer aux environs de 10% du montant engagé pour les travaux liés à l'eau potable.

Ce tronçon, faussement dénommé « tronçon 1 » ne concerne qu'une des étapes du projet global et les travaux consistent uniquement en travaux de génie civil, pose des conduites et gaines techniques (électricité, télécommande) mais ne comprennent aucun élément de type câbles, réservoirs ou pompes. Il ne concerne que les installations de transport d'eau sur environ 2 kilomètres.

### **Analyse**

Les montants annoncés dans le préavis sont basés sur les soumissions rentrées et inférieurs au budget initial du mandataire. Une réserve de 10% sur travaux semble confortable et justifiée par la présence de terrain pouvant s'avérer très marécageux ou rocheux par endroits.

Les enrobés pollués démolis seront analysés et évacués en décharge contrôlée.

La qualité de la mise en œuvre de l'enrobage des canalisations avec du sable est un élément très important pour la pérennité de l'ouvrage. Le bureau mandataire confirme y apporter un suivi pointu et constant, doublé d'essais de mise en pression.

La commission s'étonne qu'aucune terre ne soit gardée sur site pour le remblayage des zones de doline. La possibilité de réaliser cette opération permettant d'économiser des transports nécessiterait maintes autorisations et pourrait retarder le projet de manière conséquente. Les transports seront rationalisés et les tracés des camions revus lors du début des travaux afin de minimiser l'impact sur les chemins remis à neuf il y a peu.

La réfection des enrobés ne se fera que sur la fouille réalisée mais la réfection définitive (préavis futur) concernera l'entier de la chaussée. Les AF (Améliorations foncières) ne participent pas à la réfection provisoire.



### Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, à l'unanimité, d'accepter les conclusions de la Municipalité, comme suit :

Le Conseil communal de Blonay – Saint – Légier décide :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de la conduite d'adduction d'eau potable dans le chemin des Mossettes entre les lieux-dits Prantin et Cergnette (tronçon 1)
- De lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'075'000.- TTC
- De financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt
- D'amortir l'investissement sur une durée de 30 ans.

Blonay, le 18 mai 2023

Pour la Commission

La Présidente

Mme Barbara Kool

Le Rapporteur

M. Jacques Chevaley